

Divorce, Remariage, Polygamie, Homosexualité : La Perspective Chrétienne

Sommaire

- Introduction : Espoir et Obéissance
- 1. L'Autorité Suprême de la Parole du Christ
- 2. L'Homosexualité : Condamnation et Pardon
- 3. La Polygamie : Retour à la Volonté Originelle de Dieu
- 4. Le Divorce et le Remariage : Une Question de Dureté de Cœur
 - 4.1. L'Interprétation de Matthieu 5.31 et 19.9 : La « Porneia »
 - 4.2. Le Cas du Partenaire Non-Croyant (1 Corinthiens 7.15)
 - 4.3. Les Conséquences du Remariage après un Divorce
- 5. Mises en Garde Contre les Fausse Interprétations
- 6. Engagement, Pureté et Responsabilité

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire que peu importe ce que vous avez pu faire comme faute, il y a toujours de l'espoir. Si nous nous humilions, acceptant de reconnaître nos fautes, de les confesser au Seigneur Jésus, de les abandonner, de demander pardon aux personnes que nous avons offensé et de nous aligner avec tous ses commandements, il nous pardonnera et nous sauvera.

Mais, c'est uniquement la foi en Christ et l'obéissance totale à Sa Parole qui nous sauvera du châtement éternel. C'est uniquement notre obéissance aux commandements du Christ qui permettra que nous recevions le Saint-Esprit et non pas un esprit de séduction (Jean 14.15-21 et 12.44-50, 1 Timothée 4, 2 Corinthiens 11). Et il est indispensable que nous recevions Son Esprit, car « si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas » (Romains 8.9). Le Saint-Esprit est donné à ceux qui lui obéissent ; qui mettent réellement ses commandements en pratique. Mais oui, malheureusement, certaines personnes croient avoir l'Esprit et ont un esprit de séduction.

1. L'Autorité Suprême de la Parole du Christ

Soyons clair, les commandements du Christ se trouvent dans tout le Nouveau Testament. Les paroles qu'il a prononcées pendant son ministère se trouvent dans les Évangiles et dans les Actes des Apôtres, mais son enseignement donné aux apôtres par le Saint-Esprit se trouve dans le reste du Nouveau Testament. Si vous lisez attentivement Jean 16.12-13, vous verrez que tout le Nouveau Testament est donc la Parole du Christ. C'est elle qui nous jugera.

Quant à l'Ancien Testament, Jésus-Christ a remis la pendule à l'heure, disant que Dieu avait toléré certaines choses dans le passé à cause de la dureté des cœurs des hommes (Marc 10). Mais aujourd'hui, « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils ont à se repentir, parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant des morts... » (Actes 17.30-31). En d'autres termes, aujourd'hui, c'est la Parole du Christ qui est l'autorité suprême. C'est Sa Parole dans la totalité du Nouveau Testament qui nous jugera.

L'Ancien Testament nous est très important néanmoins, car ce qui est arrivé à Israël a été écrit pour notre instruction (1 Corinthiens 10.11). Mais nous devons tout examiner à la lumière du Nouveau Testament, car c'est le Nouveau Testament qui est la règle absolue aujourd'hui. Notre salut dépend de notre obéissance au Nouveau Testament qui est la Parole du Christ (Matthieu 7.13-27).

2. L'Homosexualité : Condamnation et Pardon

Dans le cas d'un acte d'homosexualité par exemple, il est condamné par l'Ancien Testament comme par le Nouveau Testament, mais l'Ancien Testament demandait la mort du coupable, tandis que le Christ, dans le Nouveau Testament, offre son pardon et la possibilité d'une transformation totale (Lévitique 18.22 et 20.13, Apocalypse 21.8, Romains 1.18-32, 1 Timothée 1.5-11, Jean 8.30-32, 1 Corinthiens 6.9-11). Si le coupable se repent et abandonne un tel péché avec l'aide de l'Esprit du Christ, il sera pardonné et sauvé. 1 Corinthiens 6.9-11 souligne le fait que l'Église primitive avait parmi ses membres des personnes qui avaient abandonné ce péché et bien d'autres par la puissance du Saint-Esprit.

3. La Polygamie : Retour à la Volonté Originelle de Dieu

La polygamie était tolérée dans l'Ancien Testament, mais uniquement, comme dans le cas du divorce et du remariage, à cause de la dureté des cœurs des hommes. Jésus-Christ l'a supprimée par le fait de parler en faveur de la volonté de Dieu au départ (Marc 10, 1 Timothée 3.2 et 12). Bien que Jésus n'ait pas condamné la polygamie ou l'homosexualité directement, il les a condamnées indirectement dans Marc 10 en soulignant ce qui était la volonté de Dieu à l'origine, à la création.

Dieu n'a pas créé Adam et un autre homme comme compagnon et aide, mais il a créé une femme, une seule, comme compagnon, et pour que les deux forment une seule chair. Il n'a pas créé Adam et Ève et encore une autre femme ou deux pour former un foyer. Il a dit que Adam et Ève formeraient une seule chair. Dieu a demandé aussi à ces deux de se multiplier, ce qui n'est pas possible entre deux homosexuels. Le péché est le fait de ne pas accomplir la volonté de Dieu.

4. Le Divorce et le Remariage : Une Question de Dureté de Cœur

Le divorce et le remariage étaient tolérés dans l'Ancien Testament dans certains cas, mais Jésus-Christ a dit que c'était à cause de la dureté des cœurs des hommes, et non pas à cause de la volonté de Dieu à l'origine. Il a pris donc une position contre le divorce et le remariage afin que la volonté de son Père soit accomplie (Marc 10).

Lisez attentivement Marc 10.1-12, Luc 16.18, Romains 7.2-3, 1 Corinthiens 7.10, 39-40, et vous verrez que la Parole enseigne clairement que l'on ne doit pas se remarier avec quelqu'un d'autre si on est divorcé ou se marier avec une personne divorcée ou avec qui que ce soit d'autre à moins que son partenaire ne meure. Il est la volonté de Dieu que l'on soit réconcilié avec son partenaire, ou si cela n'est pas possible, que l'on reste sans se remarier. Dieu gardera dans la pureté et dans la joie toute personne sincère qui obéira ainsi à sa Parole.

Sa Parole enseigne que si une personne demande le divorce, elle se rend coupable devant Dieu, car elle expose son partenaire à devenir adultère. La Parole enseigne également que l'on se rend coupable devant Dieu si on prive son partenaire dans le contexte de la sexualité (1 Corinthiens 7.3-5). Quand il y a adultère, il y a parfois trois coupables : les deux qui ont commis l'adultère, et la personne qui l'a provoqué par négligence et désobéissance à 1 Corinthiens 7.

4.1. L'Interprétation de Matthieu 5.31 et 19.9 : La « Porneia »

Ce qui pousse parfois certains responsables d'églises à permettre le divorce et le remariage est une mauvaise traduction et compréhension de Matthieu 5.31 et 19.9. La clause : « sauf pour porneia », selon le grec, cause le problème. Dans la Bible de Jérusalem, le passage a un commentaire en bas de page expliquant que le mot *porneia* utilisé dans ce contexte peut signifier un mariage incestueux que Dieu n'accepte pas.

Nous savons aujourd'hui que « sauf pour infidélité » n'est pas du tout la bonne traduction de Matthieu 5.31 et 19.9, car c'est en contradiction avec 1 Corinthiens 7.10-11 qui « ordonne de la part du Seigneur que la femme ne se sépare point de son mari » et « que le mari ne répudie point sa femme. » 1 Corinthiens 7.39 ne parle pas non plus d'une exception, mais dit : « la femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier avec qui elle veut. » En plus, le mot « porneia » décrit l'immoralité de célibataires en général, tandis que le mot en grec pour infidélité et adultère pour des personnes mariées n'est pas « porneia » mais « moicheia ». 1 Corinthiens 6.9 mentionne les deux mots comme étant deux choses différentes.

En réalité, les théologiens savent aujourd'hui que ce mot « porneia » avait une signification précise et limitée, quand il était utilisé pour décrire des personnes mariées : c'est à dire, que le mariage n'était pas légal mais incestueux et donc un péché grave. Un tel mariage n'était pas un mariage aux yeux de Dieu et les deux devaient donc se séparer.

Le Dr. Laney, un professeur Baptiste, docteur en théologie, explique ce principe dans son livre, « The Divorce Myth » disant lui aussi que « porneia » utilisé pour décrire un mariage signifiait que le mariage était incestueux, immoral, et interdit selon la loi de Dieu. Quand le Seigneur a prononcé ces mots, il était dans le territoire d'Hérode, que Jean-Baptiste avait condamné publiquement parce qu'il s'était marié avec la femme de son frère. Le mariage entre des personnes proches dans la famille était considéré comme un inceste, interdit par la loi de Dieu (Lévitique 18.1-20 et 20.10-25).

Le comité de traducteurs de la Bible de Jérusalem comprenait cette réalité, et ont ajouté le commentaire expliquant que le passage est mieux traduit par « sauf en cas de mariage incestueux. » S'ils ont raison, le Seigneur ne donnait aucun droit de divorcer si on était légalement marié selon la parole de Dieu, mais il disait qu'un mariage incestueux n'était pas un vrai mariage légal, mais une union immorale et illégale aux yeux de Dieu. Une

telle union devait donc être dissoute. Cela signifie que Jésus ne parlait pas de la possibilité de divorcer et de se remarier en cas d'adultère, mais uniquement en cas d'inceste. Jésus a pardonné à la femme adultère et il nous demande de pardonner.

Il y a d'autres personnes qui expliquent « sauf pour porneia » différemment néanmoins. Oui, il y a peut-être une autre explication...car il n'y a que Matthieu qui mentionne... sauf pour porneia...et il écrivait aux juifs...et dans le judaïsme un contrat de mariage devait être signé entre les deux personnes...et pendant un an les deux étaient séparés. La femme préparait ses vêtements et l'homme la maison...si l'un ou l'autre était infidèle pendant cette période le contrat de mariage était rompu...exemple = Joseph, qui pensait rompre avec Marie parce qu'elle était enceinte, avant que l'ange lui en parle. Luc écrivant aux grecs n'a pas mentionné « sauf pour porneia »...

« Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère. » **Luc 16.18**

4.2. Le Cas du Partenaire Non-Croyant (1 Corinthiens 7.15)

Parfois les chrétiens sont divisés par 1 Corinthiens 7.15, certaines personnes pensant que le croyant peut divorcer et se remarier si son partenaire non-converti exige le divorce. Il est vrai que le croyant ne sera pas lié, dans le sens d'être tenu comme responsable devant Dieu pour un tel divorce, s'il a tout fait pour plaire à son partenaire ; essayant de sauvegarder le mariage. Mais, Paul n'a pas ajouté les mots « il est libre de se remarier. » Deux mots différents en grec sont traduits par le même mot « lier » dans 1 Corinthiens 7, mais le deuxième qui interdit le remariage est plus fort. Selon les livres « commentaires bibliques » les plus anciens, Paul ne pouvait pas dire que la personne était libre de se remarier. Si Paul l'avait fait, il aurait été alors en contradiction avec la Parole du Christ.

Jésus-Christ avait enseigné que « quiconque » se mariait avec un divorcé ou avec quelqu'un d'autre après un divorce commettait un adultère. En utilisant le mot « quiconque », le Seigneur n'a pas fait de distinction entre le converti et le non-converti, ou entre une personne « innocente » ou « fautive » dans le contexte du divorce. Le verset 11 de 1 Corinthiens 7 dit que l'on ne doit pas se marier avec quelqu'un d'autre après un divorce. Paul a dit que la femme pouvait se remarier uniquement dans le cas où son mari serait mort (1 Corinthiens 7.39). Selon les écrits qui restent aujourd'hui, nous savons que l'Église jusqu'en l'année 450 après J.C. ne permettait aucun remariage avec d'autres personnes après un divorce. En Irlande, pendant des siècles et jusqu'à récemment, même le gouvernement du pays ne permettait aucun remariage. Dans d'autres pays, l'Église

catholique ne donne pas la Sainte-Cène à des personnes remariées.

4.3. Les Conséquences du Remariage après un Divorce

« Une femme est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi du mari. Elle sera donc appelée adultère si, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. » **Romains 7.2-3**

Romains 7.2-3 va jusqu'à dire qu'une femme qui divorce et qui se remarie sera appelée adultère. Le verset semble indiquer qu'elle ne commet pas uniquement un seul acte d'adultère en se mariant avec un autre homme, mais qu'elle est adultère aussi longtemps qu'elle continue dans le contexte d'un tel remariage. Combien il est important de suivre les commandements du Christ pour sauver son âme. Combien il est important de demander pardon à Dieu si nous avons agi contre Sa Parole par ignorance, par rébellion ou à cause de mauvais conseils. Combien il est important de réparer ses torts, dans la mesure du possible, car c'est la clé pour être sauvé, guéri, pour surmonter toute tristesse, et pour tout réussir dans le Seigneur.

Dans certains cas, il serait peut-être plus sage de ne pas divorcer de nouveau même si on s'était remarié à tort, mais dans d'autres cas, le divorce serait indispensable. Jean-Baptiste indiquait à Hérode qu'il ne pouvait pas rester marié à la femme de son frère.

5. Mises en Garde Contre les Fausse Interprétations

Attention, n'écoutez pas les gens qui tordent le sens des passages bibliques pour soutenir leurs positions anti-bibliques. Par exemple, trop souvent 2 Corinthiens 5.17 est mal interprété et utilisé pour justifier un remariage ou encore d'autres pratiques qui sont contre l'enseignement du Christ. 2 Corinthiens 5.17 ne soutient en aucune manière de telles idées. La Bible ne se contredit pas. Le passage signifie uniquement que nous n'allons plus penser, parler, agir ou réagir comme des païens, mais comme de vrais chrétiens qui obéissent à la parole du Christ !

Certaines personnes citent aussi, hors contexte : « il est mieux de se marier que de brûler. » Paul s'adressait aux personnes qui n'avaient jamais été mariées quand il a dit cela. Il n'a pas dit : il est mieux de se remarier que de brûler. Jésus avait dit que de se remarier était un adultère, et l'Apocalypse 21.8 déclare que les adultères non-repentants

seront tous jetés dans l'étang de feu. Dieu peut garder dans la pureté et dans la joie toute personne qui refusera de se remarier, renonçant à la chair ainsi pour accomplir la volonté de Dieu !

6. Engagement, Pureté et Responsabilité

Parfois on soulève le problème de personnes qui ont vécu ensemble sans être légalement mariées, qui ont même des enfants, ou qui ont couché avec plusieurs personnes. Certains disent que ce n'est pas juste que ces personnes se marient avec des chrétiens sans problème dans l'Église, quand les personnes mariées et divorcées, ne peuvent pas. Il faudrait faire deux remarques.

Tout d'abord, selon la Bible, ce que nous disons, et surtout nos promesses, sont très importantes. Nous serons justifiés ou condamnés selon nos paroles. Si nous avons fait des promesses (pour le mariage par exemple), nous devons agir selon nos promesses, même si c'est contre nos intérêts.

Deuxièmement, une personne qui a été impudique n'a pas le droit de faire n'importe quoi dans l'Église. Si une personne n'est pas vierge, elle a la responsabilité de le dire avant un mariage. Une personne qui est vierge ne devrait pas forcément se marier avec une personne qui ne l'est pas.